

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE

15 Janvier 2022,
Centre de conférence de la
Cité de la Formation Professionnelle
11 à 15 Rue Albert Camus,
47200 MARMANDE

RAPPEL :

L'Assemblée Générale est obligatoire pour tous les clubs.

Un club peut être représenté par le Président ou tout autre membre désigné lors de l'Assemblée Générale.

Un club peut représenter deux autres clubs de la ligue, en utilisant les procurations.

ORDRE DU JOUR

- 13h00 ● Pointage des clubs : **Pass sanitaire et masque obligatoires**
- 14h30 ● Vote sur le PV de l'AG visio du 10 avril 2021
- Informations générales (nouveau bureau, projet avec FFTT, licenciation, situation sanitaire...)
- Finances : - présentation des comptes 2020-2021,
- intervention du Commissaire aux comptes et lecture de son rapport sur les comptes de la saison 2020-2021
- approbation des comptes 2020-2021 et affectation de résultat 2020-2021 (vote)
- présentation et approbation du budget prévisionnel 2022-2023 (vote)
- Championnat par équipes (bilan phase 1, présentation phase 2 et pyramide 2022-2023, règlement 2022-2023)
- Pôle espoirs (un point sur la situation)
- Technique et Développement (résultats et perspectives)
- CREF (BPJEPS, formations techniques et arbitrales)
- Championnats du monde vétérans
- Questions diverses
- Récompenses

La Secrétaire Générale
Luce Gellibert

